



ANTENNE DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL DE LOZÈRE

OFFICIEL N°14 du 29 novembre 2019

ZA d'Alteyrac – BP 71 – 48002 MENDE CEDEX

☎ : 04.66.65.33.24 📠 : 04.66.47.96.34

✉ : delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr

COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Réunion du : 25 novembre 2019

PV N° 10 : ADFL

Présidence : Mr CAUPERT Bernard

Présents : Mrs. LEROY Jean-Michel, LEZE Christian

Excusés : Mrs. GARD Christian, ROMERO Jérôme

I. COURRIERS RECUS

Arrêtés Municipaux : Marvejols, Le Buisson, Chanac, Monts de Randon, Florac trois rivières, Mont Lozère et Goulet, Terre de Peyre, communauté de Commune de Mende.

II. CHAMPIONNATS

MISE A JOUR DU CALENDRIER

L'ensemble des matchs de D3 et Féminine non joués le 24 novembre 2019 sont reprogrammés le 05 janvier 2020.

D3

- Grandrieu Rocles / AS Badaroux
- ESC Le Buisson II / Valdonnez FC
- Vaillante Aumonaie I / ES Chirac I

FEMININES LOZERE

- Vaillante Aumonasié / ES Chirac
- ESC Le Buisson / Valdonnez FC - FSL
- Margeride FC / ASR Châteauneuf

Les matchs D4 non joués le 24 novembre 2019 (Poule A et B) sont reprogrammés le 09 février 2020.

D4 LOZERE :

- ASC Chanac / AS St Georges de Lévéjac
- Marvejols Sports II / Valdonnez FC II
- EL Le Blyemard / AS St Georges de Lévéjac II
- Vaillante Aumonaie II / ESC Le Buisson II

Le Président de la CCS

Mr Bernard CAUPERT

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du : 26 novembre 2019

PV N° 12 : ADFL

Présidence : Mr LEROY Jean-Michel

Présents : Mrs FERREIRA Rui, TORROJA José

Excusés : DUBOIS Christophe, DURAND Patrick, FOLCHER Frédéric

I. COURRIERS

Arbitres :

* **MURCIA** Anthony : indisponible le 30 novembre et 01^{er} décembre 2019. Pris note.

* **THUIN** Dominique : disponibilités mois de décembre 2019. Pris note.

* **FREDJ** Abdelmalek : indisponible le 01^{er} décembre 2019. Pris note.

* **CHASTANIER** Hélène : disponibilités mois de décembre 2019. Pris note.

* **COULON** Laurent : retour fiche de disponibilité 2^{ème} phase. Pris note.

* **BONNAL** Cédric : Retour fiche de disponibilité 2^{ème} phase. Pris note.

II. MODIFICATIONS

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

D2

- Marvejols Sport I / Caissargues : 17 h 30

A1 : LEZE Christian à la place de **BONNAL Cédric**

D3

- ESC Le Buisson II / FC Grandrieu-Rocles : 13 h 30

Arbitre : TARRUSSON Patrice à la place de **MURCIA Anthony**

U17 D1 (Poule A)

- Gévaudan FC / Mende AFL II : 17 h

Arbitre : JEAN LOUIS Morgan à la place de **LEZE Christian**

DIMANCHE 01^{ER} DECEMBRE 2019

D3

- E. Chirac-Le Monastier I / Margeride FC : 15 h

Arbitre : THUIN Dominique à la place de **MURCIA Anthony**

III. RENCONTRES DESIGNATIONS

Les rencontres du 07 et 08 décembre 2019 sont consultables sur le site du district Gard-Lozère et de la Ligue de Football d'Occitanie.

IV. A NOTER

Les officiels doivent impérativement envoyer leurs indisponibilités via leur compte 3 FFF et non par messagerie ou SMS.

La réunion annuelle avec le CTA Nicolas Rainville est programmée le jeudi 05 décembre 2019 à 20 h 30 à l'hôtel DELTOUR, en présence de Mr Claude Bouillet, Président de la CA du Gard. Une convocation sera envoyée à tous les officiels.

Prochaine réunion de la Commission des Arbitres : le 03 décembre 2019 à 18 h 30.

Le Président de la CA

Mr Jean-Michel LEROY

COMMISSION DES ARBITRES

SECTION FORMATION

P.V N°12 bis du 26 novembre 2018

PRESIDENT : Jean-Michel LEROY

PRESENT : FERREIRA Rui

EXCUSES : DUBOIS Christophe, DURAND Patrick, FOLCHER Frédéric

FORMATION ARBITRES

Les neuf stagiaires en formation ont passé avec succès l'examen d'arbitre de district.

Félicitations à Mmes **PRIEUR** Emma (Margeride FC), **MUNIER** Mélanie (Gévaudan FC), Mrs **BELET** Olivier (Gévaudan FC), **BOUGOTTAYA** Mohamed-Fida (Football Sud Lozère), **COULON** Hugues (ESC Le Buisson), **SAMPAIO PEREIRA** Filipe (Valdonnez FC), **PEYTAVIN** Lionel (Avenir Foot Lozère), **ROMERO** Lucas (ASC Chanac) et **TORROJA** José (Indépendant)

Ces nouveaux arbitres suivront encore une séance de formation aux formalités administratives, la remise des écussons aura lieu **le jeudi 05 décembre 2019** lors de la venue de Nicolas RAINVILLE, pour la traditionnelle réunion de remise à niveau pour l'ensemble des arbitres.

Ils devront également satisfaire au test physique qui déterminera les compétitions sur lesquelles ils pourront être désignés.

Sous réserve que leur dossier soit complet et validé par la commission des arbitres et le CTA Nicolas Rainville, ils pourront débiter dans l'arbitrage en janvier 2019.

Le Président de la CA
Mr Jean-Michel LEROY

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du : 25 novembre 2019

PV N° 7 ADFL

Présidence : Mr LEZE Christian

Présents : M. CAUPERT Bernard, LEROY Jean-Michel

Excusés : M. Joël CATHALAN (mail)

MODALITES DE RECOURS

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de fond prévues aux articles 41 et 42 des Règlements Généraux du District

La commission tient à rappeler aux dirigeants de clubs que les règlements sont complexes et nécessitent une lecture approfondie. L'article 226 des RG notamment, se rapportant aux modalités de purge d'une suspension, est à étudier attentivement.

La commission se tient à votre disposition pour de plus amples explications, si nécessaire.

I. EVOCATION

REPRISE DOSSIER N° 13 : D3

MATCH N°21754231 DU 28 OCTOBRE 2019

AS BADAROUX I / MENDE AFL III

**Réclamation de l'AS BADAROUX sur la qualification et la participation d'un joueur de l'équipe de l'AFL III
"susceptibles d'avoir participé à deux rencontres en moins de deux jours (48 h)"**

La Commission

- Pris connaissance de la demande d'évocation reçue par courriel en date du 29.10.19 du club de l'AS Badaroux sur la participation du joueur DEVECI Volkan (2546012543) sur le délai de participation à plus d'une rencontre qui ne serait pas respectée.
- Pris connaissance des observations écrites reçues par courriel officiel en date du 05.11.19 du club de l'Avenir foot Lozère.

Jugeant en premier ressort

Considérant que l'article 151.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour ou au cours de deux jours consécutifs.

Pris connaissance du calendrier de l'équipe 1 de l'AFL, en catégorie Jeunes U19

Pris connaissance du calendrier de l'équipe 3 de l'AFL, en catégorie Séniors (Départementale 3°

Par ces motifs,

Pas lieu à évocation

REJETTE L'EVOCATION COMME NON FONDÉE.

Dit match à homologuer en son résultat.

Transmet le dossier à la C.C.S pour homologation.

Droit d'évocation : 55 € à la charge du club de l'AS Badaroux (Art 38 des RG du district).

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la CSR

Mr LEZE Christian

RAPPEL AUX REGLEMENTS

Article – 120

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,
- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

COMMISSION FOOT D'ANIMATION

Réunion du Mercredi 20 Novembre 2019

PV N° 06

Présidence : Hélène CHASTANIER

Présents : Anaïs PREVOT, Olivier SPAGNOLO (par phone), Florian COUDERC, Hélène CHASTANIER.

Excusés : Pierre CASTANIER.

Participant : Vladimir PETKOVIC, Anibal LOPEZ LIBORIO.

I. Etat des lieux de la Journée 5 du 16 Novembre 2019 annulée et reportée au 30 Novembre 2019.

La Journée 5 du 16 Novembre 2019 a été annulée ET reportée au 30 Novembre 2019 en raison des conditions météo et des fermetures des terrains.

La journée du 30 Novembre était prévu sur un format « **Foot CITOYENS** » en partenariat avec les « **restos du cœur** ». Dans cette action, **les U7 & U9** devront apporter **1 denrée non périssable avec 1 longue DLC** ; **les U11 & U13** apporteront **1 jeu/jouet en bon état et complet**.

Ces denrées et jeux/jouets seront remis à des associations caritatives locales.

Rappel des lieux par catégorie :

Plateau 4 en U7 au Malzieu ou Plateau 5 à Rouffiac (en fonction de la météo).

Plateau 5 en U9 à Mende & à Badaroux.

Journée 5 en U11 à Chanac, au Valdo, au Chastel et au Buisson.

Journée 6 en U13 : ASR vs Chanac / Valdo vs FSL / Chastel 2 vs Ent Gévaudan Colagne / Exempt : le Bleygard.

II. Préparation du futsal 2019/2020.

Le programme du **futsal** est envoyé à tous les clubs et démarre du **7 décembre 2019 jusqu'au 1^{er} février 2020** sur les sites suivants : Aumont, le Malzieu, St Alban, St Chely, Marvejols, Mende, Florac, Montrodat et Meyrueis.

Clubs excusés : Marvejols Sports, AFL, Chanac et Valdo.

Clubs absents : AS Randonnaise, AS Badaroux, E. Chirac-le Monastier, EL le Bleygard, FSL.

I. Réunion bilan phase 1 Foot Animation

- 1) Présentation membres des commissions FA, Féminine et Foot Diversifié.
- 2) Point sur les compétitions de toutes les catégories.
- 3) Point sur les clubs participants à l'extérieur du département.
- 4) Informations sur la journée du 30 novembre 2019 « foot citoyen ou Foot de Cœur ».
- 5) Programmation futsal.
- 6) Projet Trophée Georges BOULOGNE qui récompensera des éducateurs (trices) en fin de saison.
- 7) Récapitulatif des sanctions.
- 8) Sujets divers : sections sportives, formations et BMF en apprentissage.

II. Détail de l'organisation du futsal.



ANTENNE
LOZÈRE
FFF

FONCTIONNEMENT FUTSAL

4 EQUIPES / SITE

2 EQUIPES MAXI DU MEME CLUB /SITE

CRENEAUX DE 2H
(Laisant du temps pour échauffement, mise en place et explications lois du jeu)

PAS DE GOUTER EN GYMNASE

DES RESPONSABLES: OUVERTURE FERMETURE LUMIERE

DES RESPONSABLES: ORGANISATION APPLICATION DES REGLES

PAS FORCEMENT DE NIVEAU

BASKETS PROPRES (PAS UTILISEES A L'EXTERIEUR)

23/11/2019 ADFL 27

Remerciements : Nous tenions à remercier la mairie d'Aumont ainsi que la Communauté de communes de Peyre en Aubrac pour le prêt de la salle ainsi que du gymnase.

La réunion bilan phase 1 FA + programmation futsal a commencé à 19 h 30 à Aumont Aubrac.

Divers sujets ont été abordés.

La réunion s'est terminée à 21 h 30.

La Présidente

Mme Hélène CHASTANIER



VISITE SECTION SPORTIVE FOOTBALL COLLEGE DES 3 VALLEES FLORAC TROIS RIVIERES



OUVERTURE DE SEPTEMBRE 2019

Professeur EPS : Monsieur ILLES Olivier

Intervenant club FSL : Monsieur GARD Christian

Visite du 19 Novembre 2019



Lors de la visite du CTD DAP Florian COUDERC, les 20 élèves présents ce jour ont pu participer à un biathlon arbitrage



Sous l'œil attentif de Messieurs Gard et Illes (Int. Club FSL et Prof.EPS)